

**Centre
de services scolaire
de la Baie-James**

Québec 



Rapport annuel

2021-2022

Table des matières

Mot de la présidente et du directeur général	4
Partie 1 - Présentation du Centre de services scolaire	6
1. Portrait	6
2. Services éducatifs et culturels	7
2.1. Clientèle scolaire	7
2.2. Établissements.....	10
2.3. Services complémentaires.....	11
2.3.1. En formation générale des jeunes	11
2.3.2. En formation générale des adultes et en formation professionnelle.....	11
2.4. Services de santé et services sociaux	12
2.5. Services culturels	12
3. Faits saillants	13
PARTIE 2 – Gouvernance	16
1. Conseil d’administration	16
1.1. Membres (au 30 juin 2022).....	16
1.2. Calendrier des séances tenues	16
1.3. Décisions du conseil d’administration	17
2. Autres comités de gouvernance	18
2.1. Comité de gouvernance et d’éthique.....	18
2.2. Comité des ressources humaines.....	18
2.3. Comité de vérification.....	19
2.4. Comité consultatif aux EHDAA	19
2.5. Comité de parents	20
2.6. Comité consultatif de transport scolaire	20
3. Code d’éthique et de déontologie applicables au conseil d’administration	20
4. Divulgence d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics	21
PARTIE 3 – Résultats	22
1. Plan d’engagement vers la réussite	22
2. Lutte contre l’intimidation et la violence	22
PARTIE 4 – Utilisation des ressources	24

1. Répartition des revenus	24
2. États financiers 2021-2022	26
3. Gestion et contrôle des effectifs	28
4. Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	29
5. Ressources matérielles et informationnelles	29
5.1. Ressources matérielles	29
5.2. Ressources informationnelles	30
PARTIE 5 – Coordonnées	31
ANNEXE – Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone	32
ANNEXE – Reddition de comptes du Protecteur de l’élève 2021-2022	41

Mot de la présidente et du directeur général

C'est avec plaisir que nous vous présentons le *Rapport annuel 2021-2022* du Centre de services scolaire de la Baie-James. Celui-ci témoigne de notre volonté de transparence envers la population et nous permet de rendre compte au grand public des façons dont nous assumons nos responsabilités.

Ce bilan représente nos activités réalisées au cours de la dernière année scolaire, notamment les actions qui ont été mises en place, afin d'atteindre les objectifs et les cibles identifiés dans notre *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR). C'est donc avec fierté que nous publions ces résultats, qui sont le reflet des efforts consentis par l'ensemble de notre personnel. C'est également un moment privilégié pour faire rayonner des actions inspirantes et des réalisations novatrices déployées par un personnel compétent, entraîné à la nouveauté et au dépassement, favorisant la réussite éducative et la persévérance de tous les élèves jeunes et adultes sur l'ensemble de notre territoire.

D'entrée de jeu, nous pouvons affirmer que l'année scolaire 2021-2022 a été quelque peu différente où le changement, l'adaptation et la mobilisation ont été à l'honneur, en présentiel comme à distance. En effet, pour une troisième année consécutive sous le signe de la pandémie, l'année s'est déroulée dans la continuité de la gestion de la COVID-19 dans le contexte scolaire, avec tout ce que cela amène : mesures sanitaires, absentéisme des élèves et du personnel, etc. Bien que les mesures sanitaires aient été allégées, cela ne constituait pas tout à fait un retour à la normale. Du moins, pas celui que nous aurions espéré.

Un autre défi, mais non le moindre, a été la pénurie de main-d'œuvre. Des services et des établissements ont été particulièrement éprouvés. Et ce n'est pas faute d'efforts pour combler ces besoins, bien au contraire. Tous les centres de services scolaires sont frappés par cette pénurie. Nous sommes d'avis qu'elle prend des proportions plus significatives dans les petits milieux, éloignés des grands centres. Bien que la pénurie touche toutes les catégories de personnel, nous sommes conscients que les défis liés au recrutement du personnel risquent de s'amplifier au cours des prochaines années.

Malgré toutes ces difficultés, il faut souligner le travail colossal réalisé par l'ensemble de notre personnel. C'est grâce aux efforts de tout un chacun que le Centre de services scolaire de la Baie-James peut accomplir sa mission et fournir un environnement sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. On ne saurait trop les remercier pour leurs efforts.

Dans un tout autre ordre d'idées, un projet majeur a été approuvé par le ministère de l'Éducation et nous en sommes très fiers, soit la construction d'une nouvelle école dans le secteur de Radisson.

Au cours de l'année, nous avons également débuté la réflexion sur le processus d'actualisation de notre PEVR et les travaux en ce sens se poursuivront en 2022-2023. Nous prévoyons son adoption lors de la séance ordinaire du conseil d'administration, le 28 juin 2023.

Avant la fin de l'année scolaire, nous avons lancé un appel de candidatures pour les administrateurs dont le premier mandat se terminait au 30 juin 2022. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte, pour remercier chacun de nos administrateurs pour leur implication et le professionnalisme dont ils font preuve afin de prendre part aux nombreux dossiers qui leur sont soumis. L'intelligence collective, qui émane de notre conseil d'administration, fait en sorte que les décisions sont toujours prises dans l'intérêt de tous les élèves (jeunes et adultes), et ce, même sur un immense territoire.

On ne peut passer sous silence que nous avons perdu quelques membres du conseil d'administration au cours de l'année, ces derniers ayant démissionné. Nous n'avons toutefois pas été en mesure de

les remplacer. Nous aurons un défi de recrutement en 2022-2023 pour s'assurer de disposer d'une instance de gouvernance plus représentative.

En terminant, nous sommes fiers du chemin parcouru et constatons que de beaux dossiers attendent notre organisation au cours des prochains mois. Nous sommes persuadés de disposer des éléments requis pour atteindre nos objectifs et relever les défis qui se présenteront sur notre route.

Nous vous rappelons que ce rapport annuel représente une belle occasion pour la population de se renseigner sur le Centre de services scolaire de la Baie-James. Nous espérons que vous ressentirez autant de fierté que nous en parcourant le présent rapport.

Bonne lecture!



Jacynthe Allaire
Présidente



Michel Laplace
Directeur général

Partie 1 - Présentation du Centre de services scolaire

1. Portrait

Le Centre de services scolaire de la Baie-James dispense des services éducatifs à une clientèle jeune et adulte. Le territoire couvert est immense (plus de 350 000 km²), mais faiblement peuplé (près de 14 000 Jamésiens).

Notre clientèle se répartit dans douze écoles primaires / secondaires, un centre d'éducation des adultes ainsi qu'un centre de formation professionnelle.

La région du Nord-du-Québec s'étend au nord du 49^e parallèle et couvre un peu plus de la moitié de la superficie totale du Québec. L'économie de la région est étroitement liée aux ressources naturelles du territoire. L'hydroélectricité, la foresterie et l'industrie minière sont d'ailleurs les trois principaux axes de développement qui ont contribué à l'établissement des communautés jamésiennes au nord du 49^e parallèle.

Le Centre de services scolaire de la Baie-James est très engagé en tant que partenaire stratégique aux niveaux local et régional. Il intègre les organismes socio-économiques et mise sur la complémentarité des uns et des autres pour développer un partenariat soutenu. Ce maillage est d'ailleurs typique des régions ressources.

La grandeur du territoire, sa faible densité ainsi que son éloignement présentent des défis d'organisation importants pour satisfaire aux besoins des clientèles et du personnel.

En raison du taux peu élevé de densité de population de notre région, on compte aussi une faible proportion d'élèves par école dans plusieurs municipalités sur le territoire du Centre de services scolaire, ce qui vient limiter l'offre de services et de parcours scolaires pour répondre aux intérêts variés et aux particularités des clientèles, et ainsi favoriser la diplomation d'un plus grand nombre d'élèves.

Les longues distances qui séparent les municipalités desservies par le Centre de services scolaire peuvent rendre difficile le partage de ressources entre les établissements ainsi que les échanges entre les membres du personnel et la mise en place de projets communs. Elles limitent également notre efficacité administrative et augmentent les risques pour les employés qui ont à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions.

Pour faire face aux défis d'organisation que nécessitent les caractéristiques spécifiques à notre territoire, les équipes ont développé, par la force des choses, des capacités exceptionnelles d'adaptation, d'innovation et de créativité pour répondre au mieux aux besoins des clientèles et du personnel. Les performances rencontrées à l'égard des résultats des élèves, dans les établissements du Centre de services scolaire, confirment l'efficacité de ces équipes et leur engagement élevé et dynamique.

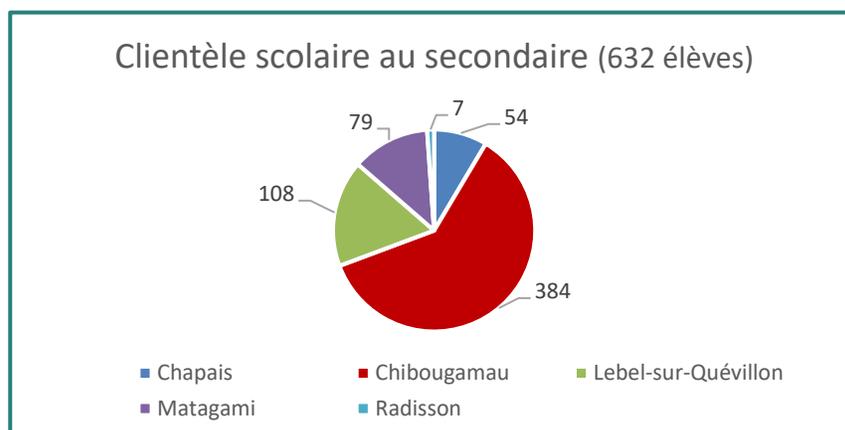
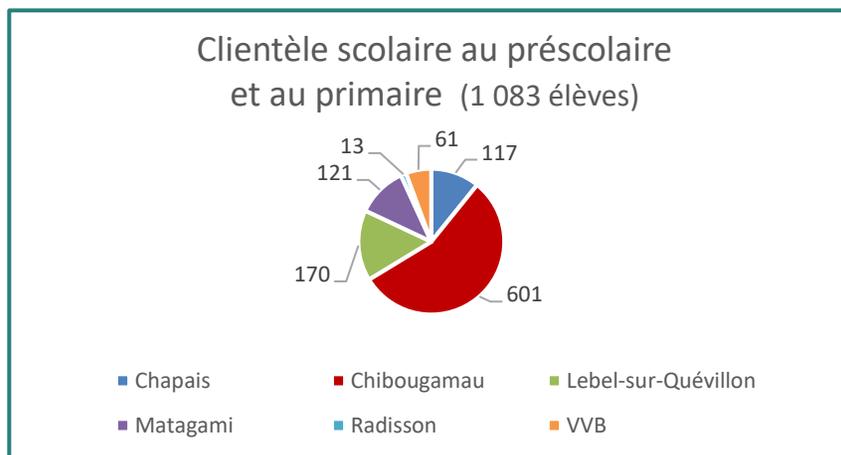
On peut noter également que les petits milieux favorisent la proximité et un accès rapide aux partenaires (les municipalités, le réseau de santé, les organismes communautaires, les entreprises), ce qui facilite la mobilisation et une collaboration profitable pour tous en région.

Finalement, le Centre de services scolaire jouit d'infrastructures et d'outils technologiques variés et adaptés, que ce soit pour contrer la distance entre les écoles ou soutenir les approches pédagogiques aux secteurs des jeunes et des adultes.

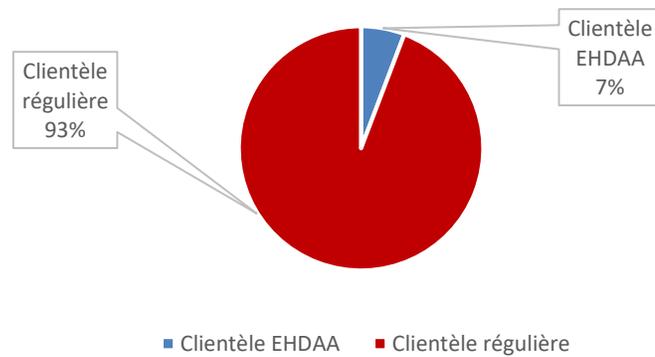
2. Services éducatifs et culturels

2.1. Clientèle scolaire

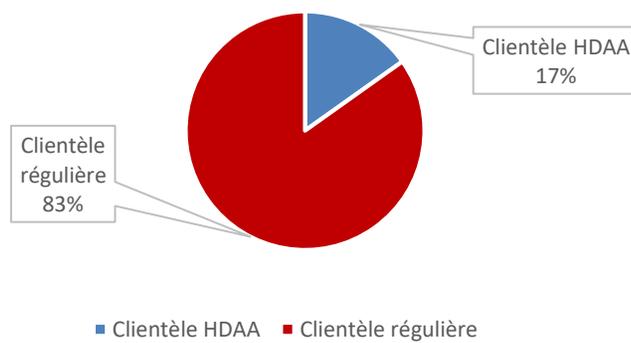
En 2021-2022, au Centre de services scolaire de la Baie-James, la clientèle au secteur des jeunes est composée de 1 715 élèves, répartis dans les douze établissements d'enseignement, et s'établit comme suit :



Proportion des élèves HDAA au préscolaire et au primaire

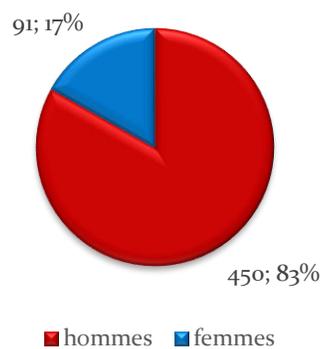


Proportion des élèves HDAA au secondaire

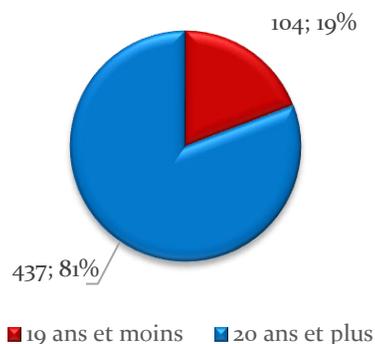


En formation professionnelle (FP), la clientèle se répartit comme suit :

Inscriptions en formation professionnelle (541 élèves)

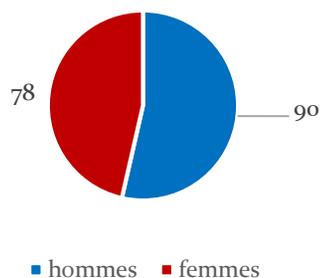


Répartition de la clientèle en formation professionnelle selon l'âge des élèves

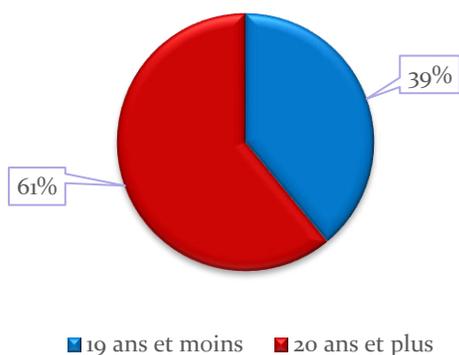


En formation générale des adultes (FGA), la clientèle se répartit comme suit :

Inscriptions en formation générale des adultes (168 élèves)



Répartition de la clientèle en formation générale des adultes selon l'âge des élèves



2.2. Établissements

PRIMAIRE – ÉCOLES

École	Municipalité	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2021	IMSE 2021-2022
Beauvalois	VVB	61	9
Boréale	Lebel-sur-Quévillon	170	7
Jacques-Rousseau	Radisson	13	N/D
Galinée	Matagami	121	6
Saint-Dominique-Savio	Chapais	117	10
Bon-Pasteur	Chibougamau	151	7
Notre-Dame-du-Rosaire	Chibougamau	197	7
Vatican II	Chibougamau	253	5

SECONDAIRE – ÉCOLES

École	Municipalité	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2021	IMSE 2021-2022
Le Delta	Matagami	79	5
Le Filon	Chapais	54	10
Jacques-Rousseau	Radisson	7	N/D
La-Porte-du-Nord	Chibougamau	384	6
La Taïga	Lebel-sur-Quévillon	108	6

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – SERVICES OFFERTS

Projet de formation	Nombre d'élèves inscrits
Formation de base commune (incluant Francisation)	71
Formation de base diversifiée D.E.S.	42
Formation de base diversifiée – préalables - Cégep	19
Formation de base diversifiée – préalables - FP	29
Reconnaissance des acquis	13
Programmes IS/ISP et autres	32

FORMATION PROFESSIONNELLE – PROGRAMMES OFFERTS

Diplôme d'études professionnelles	Nombre d'élèves de moins de 20 ans	Nombre d'élèves de 20 ans et plus
Forage et dynamitage	18	72
Secrétariat	-	-
Comptabilité	-	-
Forage au diamant	2	7
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	2	5
Extraction de minerai	47	114
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	16	47
Conduite de machines en traitement du minerai	2	28
Électromécanique de système automatisé	2	9

Opération d'équipements de production	-	-
Assistance à la personne en établissement et à domicile	-	15
Mécanique d'engins de chantier	12	17
Plomberie et chauffage	-	11
Attestation d'études professionnelles		
Servie à la clientèle	2	40
Compétences à la carte		
Soudure	3	20
Reconnaissance des acquis et des compétences	-	58

2.3. Services complémentaires

2.3.1. En formation générale des jeunes

Ces services, tels que prévus au Régime pédagogique, sont offerts au Centre de services scolaire de la Baie-James, dans tous les secteurs, pour tous les élèves, et portent sur :

- ✓ Le soutien;
- ✓ La vie scolaire;
- ✓ L'aide à l'élève;
- ✓ La promotion et la prévention.

Les services suivants sont offerts :

- ✓ Orthopédagogie;
- ✓ Psychoéducation;
- ✓ Psychologie;
- ✓ Orthophonie;
- ✓ Éducation spécialisée;
- ✓ Information et orientation scolaires et professionnelles;
- ✓ Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire;
- ✓ Animation à la vie étudiante et école en santé.

Une équipe de six (6) conseillers pédagogiques s'assure de répondre aux besoins de formation, d'accompagnement et de partage d'expertise auprès du personnel, et ce, sur l'ensemble du territoire.

2.3.2. En formation générale des adultes et en formation professionnelle

Tels que prévus au Régime pédagogique, ces services ont pour objectifs :

- ✓ De permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;

- ✓ De faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- ✓ De favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail;
- ✓ De lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- ✓ De lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le Ministre.

Les services suivants sont offerts :

- ✓ Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- ✓ Information et orientation scolaires et professionnelles;
- ✓ Éducation spécialisée;
- ✓ Orthopédagogie;
- ✓ Service social.

Une équipe de conseillers pédagogiques et d'agents de développement assure l'accompagnement et le partage d'expertise auprès du personnel, et ce, sur l'ensemble du territoire.

2.4. Services de santé et services sociaux

Autant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes, des services de santé et des services sociaux sont offerts par le biais de notre entente MELS-MSSS signée depuis plusieurs années. Les écoles et les centres bénéficient ainsi de ressources, telles qu'infirmière scolaire, psychoéducateur, psychologue, travailleur social, hygiéniste dentaire, nutritionniste et intervenant en dépendance, afin de répondre à des besoins spécifiques de la clientèle. De plus, ce protocole d'entente donne également accès à une offre de services en promotion et prévention.

2.5. Services culturels

En plus de participer à des sorties culturelles organisées par les écoles, les élèves du CSSBJ ont eu la chance d'assister à plus de 120 ateliers culturels tout au long de l'année. Nous avons accueilli dans nos écoles, en personne ou en virtuel, des écrivains, un artiste de cirque, une illustratrice et un bédéiste.

Le comité culturel du CSSBJ s'est réuni à deux (2) reprises durant l'année et la mise à jour du plan d'action 2019-2024 a été réalisée. Les objectifs prioritaires concernent :

- ✓ La sensibilisation de la communauté éducative à l'importance de la culture;
- ✓ L'intégration de la dimension culturelle dans la vie de tous les jours;
- ✓ La promotion de la littérature jeunesse dans l'ensemble des établissements;
- ✓ Le soutien à la dimension culturelle dans les établissements;
- ✓ La collaboration avec les différents intervenants des milieux culturels locaux et régionaux.

3. Faits saillants

Voici quelques faits saillants qui ont marqué l'année 2021-2022 au Centre de services scolaire de la Baie-James :

- Campagne de recrutement *Prof en liberté*;
- Participation de l'équipe de direction générale au projet CAR;
- Mise en place d'une communauté de pratique (CoP de gestionnaires);

- En formation générale des jeunes, de nombreuses initiatives à caractère pédagogique ont été mises en place en 2021-2022 :
 - ✓ Offre de formation sous forme de Webinaire hebdomadaire par l'équipe de CP Récit;
 - ✓ Tournée de formation pour l'appropriation et l'utilisation du Poly X50 Studio;
 - ✓ Offre de formation pour l'appropriation du nouvel écran interactif;
 - ✓ Déploiement de la plateforme *Biblius*;
 - ✓ Accompagnement accru des milieux pour soutenir le personnel dans l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration;
 - ✓ Mise en place d'une communauté de pratiques avec les orthopédagogues du primaire;
 - ✓ Participation à une démarche d'investigation scientifique en science et technologie;
 - ✓ Accompagnement accru des enseignants, afin de bien cibler les notions essentielles de leur programme et à modifier leur planification selon les contenus priorités par le Ministère;
 - ✓ Implication de trois (3) équipes-écoles aux formations de M. François Massé, rendues possibles par l'entremise du projet CAR et accompagnement soutenu par les conseillers pédagogiques;
 - ✓ Soutien et accompagnement des enseignants pour l'administration des épreuves ministérielles;
 - ✓ Déploiement des services complémentaires sur tout le territoire pour répondre aux besoins des élèves;
 - ✓ Poursuite d'une campagne triennale de sensibilisation dans le but de rappeler l'importance d'agir face à l'intimidation sous le thème *Ensemble, contre l'intimidation : Osons faire la différence!*;
 - ✓ Offre de cours d'été pour les élèves du secondaire.

- En formation professionnelle :
 - ✓ Mise en œuvre des nouveaux programmes d'études en *Extraction du minerai* et en *Forage et dynamitage*;
 - ✓ Mise en œuvre et accueil des élèves dans la nouvelle structure « entrées périodiques » et « sorties variables » du programme d'études *Assistance à la personne en établissement et à domicile*;
 - ✓ Développement et démarrage d'un partenariat avec la Commission scolaire Crie, pour une première cohorte dans le cadre du programme d'études *Home care assistant*;
 - ✓ Développement et création de plusieurs scénarios pédagogiques en réalité virtuelle et en intelligence artificielle dans les programmes d'études : *Assistance à la personne en*

établissement et à domicile, Mécanique d'engins de chantier, Extraction du minerai, Forage et dynamitage et Conduite de machinerie lourde en voirie forestière;

- ✓ Développement et mise en œuvre d'un nouveau partenariat en *Extraction du minerai* avec C-MAC Thyssen et la minière Osisko, dans le cadre du projet Windfall;
- ✓ Développement de l'expertise de l'équipe du CFPBJ à travers plusieurs projets de démobilisation et de délocalisation et développement d'un vaste réseau de partenaires issu du monde des affaires et de l'éducation;
- ✓ Dépôt de demandes de subvention à la Société du Plan Nord (projet total de 1 603 000 \$) pour le projet d'une AEP - *Mécanique d'engins de chantier hybrides et électriques* et octroi, dans le cadre de ce projet, d'un montant de 67 000 \$ par le ministère de l'Éducation pour l'analyse de la profession et le projet d'écriture et de 8 500 \$ par le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, pour l'achat d'équipements;
- ✓ Développement, demande de financement et octroi du financement du projet de délocalisation dans le cadre du programme d'études *Aménagement de la forêt* en collaboration avec l'École de foresterie de Duchesnay et les entreprises forestières du territoire;
- ✓ Développement et demande de financement d'un projet de formation en *Assistance technique en pharmacie*, en collaboration avec le Centre de formation professionnelle Fierbourg, les pharmacies communautaires de Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon, le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires;
- ✓ Développement et mise en œuvre d'un nouveau mode de suivis des ententes avec Services Québec;
- ✓ Développement du cadre de gestion et mise en œuvre de ce dernier lors de l'ouverture de la résidence étudiante en novembre 2021 et poursuite du développement du projet en collaboration avec le Service de l'enseignement du CSSBJ et l'école primaire Notre-Dame-du-Rosaire pour la médiation culturelle dans le milieu;
- ✓ Diffusion à l'enquête régionale sur les besoins de main-d'œuvre et de formation propres aux entreprises de la Baie-James;
- ✓ Participation au Conseil régional des partenaires du marché du travail ainsi qu'aux sous-comités stratégiques, en réponse aux besoins de main-d'œuvre;
- ✓ Régulation du processus d'achat avec le logiciel « Maintenance directe »;
- ✓ Mise en œuvre et développement du nouveau processus de « Reconnaissance des acquis », afin de simplifier l'accès et la démarche;
- ✓ Développement d'une entente de partenariat avec Accès études Québec pour le recrutement international;
- ✓ Planification de la mission France d'octobre 2022;
- ✓ Planification de la mission Finlande dans le cadre du projet d'écriture de l'AEP *Mécanique d'engins de chantiers hybrides et électriques*;
- ✓ Régulation et poursuite de projets en concomitance et du Pré-DEP avec l'école secondaire La Porte-du-Nord;
- ✓ Développement d'une rigueur (cadre uniforme) et cohérence pédagogique incluant la révision du contenu pédagogique de tous les programmes, des examens et l'uniformisation des manuels;

- ✓ Poursuite et développement stratégique du plan de promotion de la nouvelle ligne publicitaire dans le cadre des programmes en santé avec le prendresoin.ca;
 - ✓ Augmentation des services offerts dans le cadre des Services aux entreprises et fidélisation des partenaires;
 - ✓ Octroi par le ministère de l'Éducation, de l'autorisation permanente dans le programme d'études professionnelles *Ore extraction*;
 - ✓ Actualisation et régulation des processus et des procédures mises en place au CFPBJ, formation et mise en œuvre d'un plan de communication à l'interne et à l'externe;
 - ✓ Augmentation de la visibilité, de la crédibilité et de la présence du CFPBJ à différentes tables et sur différents comités stratégiques à l'échelle régionale et provinciale;
 - ✓ Mise sur pause des programmes *Électromécanique de systèmes automatisés* et *Mécanique industrielle de construction et d'entretien* (réflexion stratégique future au regard de la viabilité de ces cartes);
 - ✓ Préparation de la 3^e édition du *Défi des recrues*.
- En formation générale des adultes :
 - ✓ Mise en place des services de concomitance et du Service d'entrée en formation (SEF), en étroite collaboration avec le Centre de formation professionnelle;
 - ✓ Poursuite du déploiement des ententes de partenariat pour l'offre de formation en Insertion sociale (IS), particulièrement dans le secteur de Chibougamau avec les organismes suivants : Clé d'Accès et Association des personnes handicapées de Chibougamau (APHC);
 - ✓ Déploiement de l'offre de cours à la population sur tout le territoire, afin de dispenser des cours tels que conversation espagnole, conversation anglaise, initiation à EXCEL, etc.;
 - ✓ Entente de services avec Emploi-Québec;
 - ✓ Offre de formation par le biais du Service aux entreprises, particulièrement en francisation;
 - ✓ Partenariat avec le SEMO pour l'offre de formation menant à un métier semi-spécialisé, CFMS, pour des élèves adultes ayant des besoins particuliers;
 - ✓ Participation du personnel à plusieurs activités de formation continue;
 - ✓ Participation de plusieurs élèves à l'activité *Élève d'un jour*, qui leur permet de vivre une expérience en formation professionnelle;
 - ✓ Collaboration avec le secteur jeune, à la demande des directions du secondaire, pour faire des présentations de groupe aux élèves concernant les *Mythes et réalités de la FGA* et, à l'occasion, pour tenir des rencontres individuelles avec certains élèves;
 - ✓ Poursuite du cours *Engagement vers ma réussite* pour les nouveaux inscrits en FGA, afin de leur permettre de bien s'outiller face au fonctionnement en FGA;
 - ✓ Poursuite de l'offre de services en prévention et promotion des saines habitudes de vie en partenariat avec le réseau de la santé;
 - ✓ Planification de plusieurs activités étudiantes tout au long de l'année, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des élèves au Centre et d'accroître leur motivation à le fréquenter assidûment.

PARTIE 2 – Gouvernance

1. Conseil d'administration

1.1. Membres (au 30 juin 2022)

POSTE	CATÉGORIE	ADMINISTRATEUR
1	Membre parent d'un élève – District #1 – Chapais	Poste vacant
2	Membre parent d'un élève – District #2 – Chibougamau	Jacynthe Allaire
3	Membre parent d'un élève – District #3 – Lebel-sur-Quévillon	Poste vacant
4	Membre parent d'un élève – District #4 – Matagami	Geneviève Huard
5	Membre parent d'un élève – District #5 – Radisson-VVB	Jessica Goulet
6	Membre du personnel – personnel enseignant	Annie Perron
7	Membre du personnel – personnel professionnel non enseignant	Julie Néron
8	Membre du personnel – personnel de soutien	Gisèle Touré
9	Membre du personnel – direction d'établissement	Sabin Fortin
10	Membre du personnel – personnel d'encadrement	Bianca Tremblay
11	Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	Marie-Claude Brousseau
12	Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	Annie Gaudreault
13	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel	Elizabeth Renaud
14	Membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux	Guylaine Fortin
15	Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans	Poste vacant

1.2. Calendrier des séances tenues

Sous la présidence de Mme Jacynthe Allaire, le conseil d'administration a tenu six (6) séances ordinaires, une (1) séance extraordinaire et une (1) séance de cooptation en 2021-2022.

1.3. Décisions du conseil d'administration

Au cours de ces séances, les administrateurs ont traité principalement des points suivants :

25 août 2021

- Démission de deux administrateurs;

20 octobre 2021

- Cession d'un terrain à la Ville de Chibougamau;
- Octroi de contrat pour les services professionnels (architecture et ingénierie) pour le remplacement de l'école Jacques-Rousseau de Radisson (démolition-reconstruction);
- Amendement – Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

1^{er} décembre 2021

- Démission d'un administrateur;
- États financiers 2020-2021;
- Amendement - Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves;
- Adoption d'un régime d'emprunt à long terme et d'un régime d'emprunt à court terme;
- Octroi de contrat pour l'acquisition de deux simulateurs pour le CFPBJ;
- Mandat au comité des ressources humaines pour l'évaluation de la direction générale et adoption de la grille d'évaluation de la performance.

23 février 2022

- Dépôt du Rapport annuel 2020-2021;
- Adoption des calendriers scolaires 2022-2023;
- Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation UVA et UVG à l'école Le Delta de Matagami;
- Octroi de contrat pour la réfection de la toiture de l'école La Porte-du-Nord (phase 2) à Chibougamau;
- Offre de services complémentaires en formation générale des jeunes sur le territoire;
- Amendement – Politique relative à la gestion des résidences;
- Amendement – Politique relative au transport scolaire;
- Amendement – Politique relative à la gestion des dossiers de l'élève.

11 mai 2022

- Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 et des actes d'établissement des écoles et des centres 2022-2023;
- Renouvellement - Protocole d'entente avec la Localité de Radisson et le CSSBJ;
- Amendement – Politique relative aux objectifs, principes et critères équitables de répartition des ressources financières du centre de services scolaire 2022-2027;
- Octroi de contrat pour les travaux de rénovations intérieures au centre administratif à Chibougamau;
- Octroi de contrat pour la réfection des blocs sanitaires au Complexe Vinette à Chibougamau;

- Octroi de contrat pour la réfection de l'entrée et réaménagement des archives au Complexe Vinette à Chibougamau;
- Octroi de contrat pour la réfection des trottoirs à l'école Le Delta à Matagami;
- Octroi de contrat pour la réfection du stationnement et de la cour de l'école Saint-Dominique-Savio à Chapais;
- Octroi de contrat pour le remplacement du système de ventilation n° 4 à l'école La Taïga à Lebel-sur-Quévillon;
- Démission d'un administrateur.

18 mai 2022

- Adoption des plans d'effectifs 2022-2023.

1^{er} juin 2022

- Désignation de deux membres de la communauté.

29 juin 2022

- Affectation des surplus des établissements 2021-2022;
- Approbation du budget des écoles, du centre de formation professionnelle et du centre de formation générale des adultes;
- Octroi de contrat pour la relocalisation de l'usine de traitement du minerai du CFPBJ;
- Renouvellement – Protocole d'entente entre la Municipalité de Chapais, le CRSBP et le CSSBJ.

2. Autres comités de gouvernance

2.1. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu une (1) rencontre en 2021-2022. Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention des membres, l'on retrouve :

- Politique relative à la gestion des résidences;
- Politique relative au transport scolaire;
- Politique relative à la gestion des dossiers de l'élève;
- Projet de règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS francophone.

2.2. Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu douze (12) rencontres en 2021-2022. Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention des membres, l'on retrouve :

- Processus d'évaluation de la direction générale;
- Banque de relève des gestionnaires;
- Plans d'effectifs 2022-2023;
- Évaluation de la direction générale.

2.3. Comité de vérification

Le comité de vérification a tenu quatre (4) rencontres en 2021-2022. Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention des membres, l'on retrouve :

- Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;
- Politique relative aux objectifs, principes et critères équitables de répartition des ressources financières de répartition des ressources financières du centre de services scolaire 2022-2027;
- États financiers 2020-2021;
- Suivi du budget 2021-2022;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2022-12 – Travaux de rénovations intérieures au centre administratif à Chibougamau;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2022-14 – Réfection des blocs sanitaires au Complexe Vinette à Chibougamau;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2022-16 – Réfection de l'entrée et réaménagement des archives au Complexe Vinette;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2022-10 – Réfection des trottoirs à l'école Le Delta à Matagami;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2022-13 – Remplacement du système de ventilation n° 4 à l'école La Taïga à Lebel-sur-Quévillon;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2022-17 – Réfection du stationnement et de la cour de l'école Saint-Dominique-Savio à Chapais;

2.4. Comité consultatif aux EHDAA

Sous la présidence de Mme Jessica Goulet, le comité consultatif aux élèves HDAA a tenu trois (3) rencontres en 2021-2022.

Les membres ont été consultés sur différents sujets, dont :

- La répartition des services complémentaires au secteur jeunes;
- Le budget prévisionnel EHDAA pour 2021-2022.

De plus, les documents suivants ont été déposés, afin que les membres puissent les consulter au besoin :

- Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers;
- Guide sur le parcours scolaire pour les parents d'un élève handicapé;
- Politique relative à l'organisation des services aux élèves HDAA;
- Politique relative à l'intervention dans les situations de conduites dangereuses.

Finalement, des présentations ont été préparées, afin d'informer les parents sur des sujets variés et de favoriser les discussions et les échanges. Les sujets suivants ont été abordés :

- Politique relative à la prévention et à l'intervention dans les situations de conduites dangereuses;
- Familiarisation avec le plan d'intervention.

2.5. Comité de parents

Sous la présidence de M. Jonathan Bouchard, le comité de parents a tenu six (6) rencontres en 2021-2022. La première rencontre s'est déroulée en présentiel alors que toutes les autres rencontres se sont déroulées par TEAMS.

Les membres ont été consultés sur différents sujets, dont principalement :

- Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves;
- Calendrier scolaire 2022-2023;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025;
- Actes d'établissement des écoles et centres 2022-2023;
- Projet de loi 9 sur le protecteur de l'élève.

Plusieurs autres dossiers ont été traités ou discutés au cours de l'année :

- Suivi de la situation liée à la COVID-19 dans la région;
- Procédure de désignation des membres parents au conseil d'administration.

2.6. Comité consultatif de transport scolaire

Le comité consultatif de transport scolaire a tenu trois (3) rencontres en 2021-2022. Le principal dossier de l'année concernait le renouvellement des contrats. Les besoins identifiés seront les mêmes au cours des prochaines années.

Au 30 juin 2022, seulement une entente avait été conclue. Les autres sujets traités au comité relèvent de la gestion opérationnelle courante.

3. **Code d'éthique et de déontologie applicables au conseil d'administration**

L'article 457.8 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone a été publié dans la gazette officielle du Québec le 23 février 2022 et est entré en vigueur le **10 mars 2022**. Les normes prévues à ce règlement s'appliquent aux membres du conseil d'administration lorsque ceux-ci exercent leurs fonctions au conseil d'administration et à tout comité formé par celui-ci. Ledit règlement est annexé au présent rapport.

En 2021-2022, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie n'a pas été constitué officiellement. Il n'y a donc pas de règles de régie interne qui ont été adoptées. Le comité sera constitué au cours de la prochaine année.

Au cours de l'année 2021-2022, aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été signalé.

4. Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

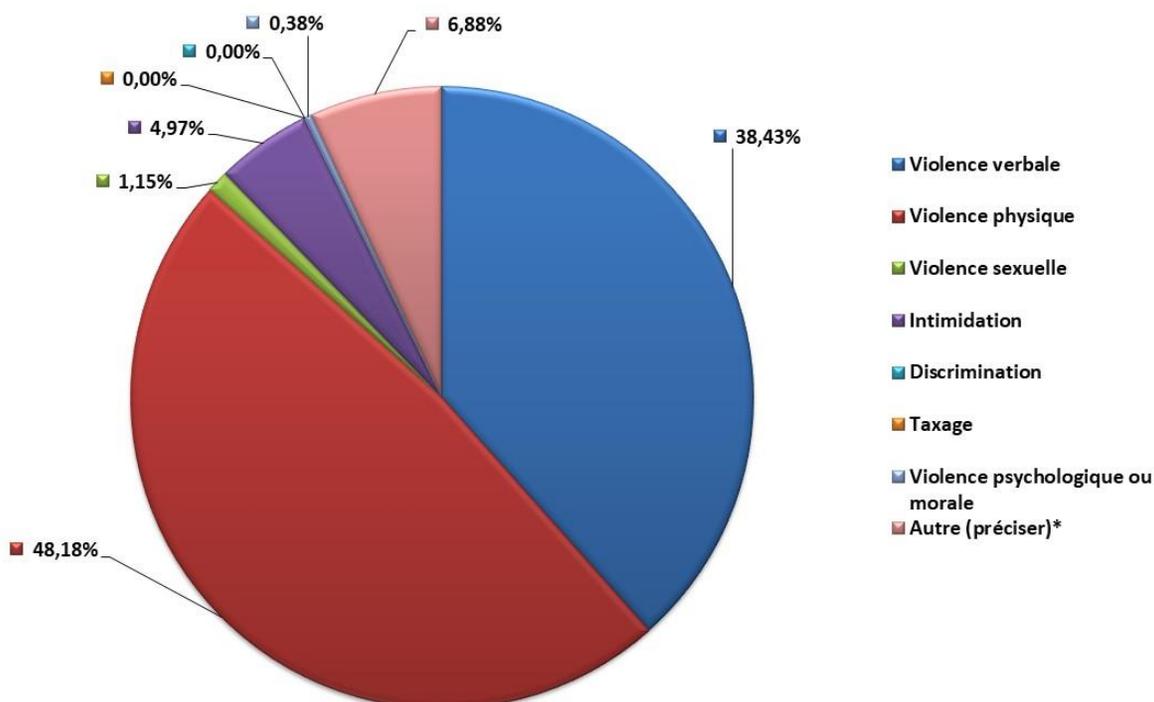
Reddition de comptes 2021-2022 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications
Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
Divulgations auxquelles il a été mis fin	Aucune
Divulgations fondées	Aucune
Divulgations réparties selon les catégories visées	Aucune
Communications de renseignements	Rédaction et diffusion d'une affiche d'informations sur la définition d'un acte répréhensible. Les coordonnées de la personne responsable du suivi de ce dossier et désignée par le conseil d'administration se retrouvent également au bas de cette affiche.

PARTIE 3 – Résultats

1. Plan d'engagement vers la réussite

Pour les résultats et l'analyse, voir à la dernière section du document (page 42).

2. Lutte contre l'intimidation et la violence



* vandalisme, provocation, impolitesse, manque de respect, fermer la porte de la classe avec force, vapotage, consommation d'alcool

Nombre et nature des plaintes portées à l'attention de la direction générale du Centre de services scolaire par la direction de l'école et interventions faites

Le graphique qui précède fait état de la nature des manifestations observées en matière de violence et d'intimidation dans les écoles. Il est souvent remarqué qu'après des interventions efficaces auprès des élèves par les intervenants de l'école et la direction, ces manifestations ponctuelles ne se reproduisent plus. La collaboration des parents est aussi sollicitée, dans certains cas, afin d'amener les élèves à bien comprendre l'impact de leurs actions sur leur environnement scolaire et social.

Par conséquent, **aucune** plainte n'a été soumise au responsable de l'examen des plaintes.

Suivis effectués par les directions d'école

En général, dans les écoles, lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est rapportée, la direction prend connaissance du signalement, évalue rapidement l'événement, rencontre la victime et lui offre le soutien et l'accompagnement nécessaire selon le contexte, rencontre les témoins et leur offre également le soutien et l'accompagnement selon la situation, intervient auprès de l'agresseur ou des agresseurs. De plus, la direction informe les parents de la situation et les implique dans la recherche de solutions. Si nécessaire, elle peut avoir recours aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté pour les élèves concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation. Finalement, la direction consigne l'acte d'intimidation et, lorsqu'il y a plainte, transmet le formulaire de plainte au responsable de l'examen des plaintes du Centre de services scolaire, dans le respect de la protection des renseignements personnels.

Plusieurs mesures ont été mises en place dans les écoles telles que :

- ✓ Mise en œuvre du soutien au comportement positif (SCP) dans toutes les écoles primaires;
- ✓ Activités sur le civisme à différents moments dans l'année selon les groupes d'âge;
- ✓ Plus grande responsabilisation des jeunes en les impliquant pour l'animation des élèves dans la cour d'école et dans plusieurs comités de l'école;
- ✓ Campagne de sensibilisation pour lutter contre la violence et l'intimidation à l'école qui touche non seulement les élèves, mais également leurs parents et la communauté.

Proportion de plaintes ayant fait l'objet d'une démarche auprès du protecteur de l'élève

Aucune plainte en lien avec un acte d'intimidation ou de violence n'a été formulée au protecteur de l'élève.

PARTIE 4 – Utilisation des ressources

1. Répartition des revenus

Les objectifs, les principes et les critères, utilisés au Centre de services scolaire de la Baie-James, pour la répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins du Centre de services sont les suivants :

Objectifs généraux

- ✓ Respecter le niveau de ressources dont dispose le Centre de services, dans le contexte de l'équilibre budgétaire, tout en étant équitable et transparent dans la répartition de ces ressources;
- ✓ Permettre aux différentes unités administratives d'assumer leur mandat et leurs responsabilités propres;
- ✓ Assurer annuellement la répartition des ressources humaines par les plans d'effectifs pour les différentes catégories de personnel;
- ✓ Favoriser l'allocation des ressources a priori;
- ✓ Prendre en considération les besoins exprimés par les directions d'établissement, le CRR ainsi que par les autres comités prévus par la loi, dans le respect du niveau des ressources disponibles.

Principes généraux

- ✓ Le budget ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du Ministre, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, des dépenses supérieures aux revenus du Centre de services;
- ✓ Le Centre de services tient compte de ses obligations, de son plan d'engagement vers la réussite et de ses priorités pour allouer ses ressources;
- ✓ La répartition de certains types de revenus ou de ressources tient compte des inégalités sociales et économiques;
- ✓ La répartition des ressources s'effectue dans le respect des lois, des règlements, des conventions collectives et des règles de gestion s'appliquant au Centre de services et à ses établissements;
- ✓ Le Centre de services alloue des ressources prioritairement pour les activités reliées aux services éducatifs prévus dans la LIP, et ce, dans le respect des ressources disponibles;
- ✓ Le Centre de services assume la responsabilité financière de la masse salariale pour les ressources humaines allouées aux unités administratives;
- ✓ Le Centre de services assume la responsabilité de conserver son parc immobilier en bon état;
- ✓ Le Centre de services retient les montants reliés au fonctionnement du siège social, et ce, pour les dépenses du conseil d'administration, des services corporatifs, du personnel de direction des établissements, du transport scolaire et du service de la dette. Il retient également les montants pour les investissements, sauf ceux décentralisés aux établissements;

- ✓ Le Centre de services constitue des fonds pour certaines dépenses communes reliées au fonctionnement des écoles et des centres et dont la gestion financière n'est pas décentralisée. Ces fonds peuvent être distincts pour les écoles et les centres;
- ✓ Les budgets dédiés aux investissements ne peuvent servir qu'à cette fin. Les budgets prévus pour les activités de fonctionnement ne peuvent pas être utilisés pour réaliser des dépenses d'investissement;
- ✓ Le service de la dette s'autofinance, à moins de dispositions contraires approuvées par le Centre de services;
- ✓ L'offre de services pour les élèves à risque et HDAA repose sur une analyse soutenue des besoins de cette clientèle et vise la mise en place de pratiques efficaces favorisant la prévention et l'intervention précoce;
- ✓ Des principes spécifiques sont également inscrits au regard des éléments suivants :
 - Allocations du MEQ;
 - Autofinancement;
 - Surveillance et transport du midi;
 - Réserve pour imprévus;
 - Transférabilité budgétaire;
- ✓ L'imputabilité et la reddition de comptes :
 - La direction d'une unité administrative est responsable des surplus ou déficits découlant de ses choix budgétaires.

Critères de répartition des ressources

Une série de critères sont retenus au regard des éléments suivants :

- ✓ Les sommes réservées au Centre de services;
- ✓ Le budget des établissements;
- ✓ Le budget du Centre de formation professionnelle;
- ✓ Le budget du Centre en formation générale des adultes;
- ✓ Le perfectionnement du personnel;
- ✓ Le budget relatif aux EHDAA;
- ✓ Le budget du transport scolaire;
- ✓ Le Service aux entreprises;
- ✓ Le budget des conseils d'établissement;
- ✓ Le budget d'investissement.

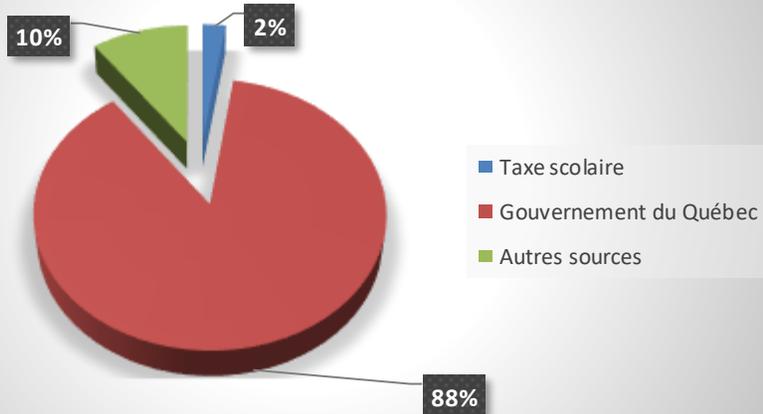
Le texte complet de la *Politique relative aux objectifs, principes et critères équitables de répartition des ressources financières du centre de services scolaire 2022-2027* est accessible sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse www.cssbj.gouv.qc.ca sous la rubrique *Gouvernance scolaire – Publications – Politiques*.

2. États financiers 2021-2022

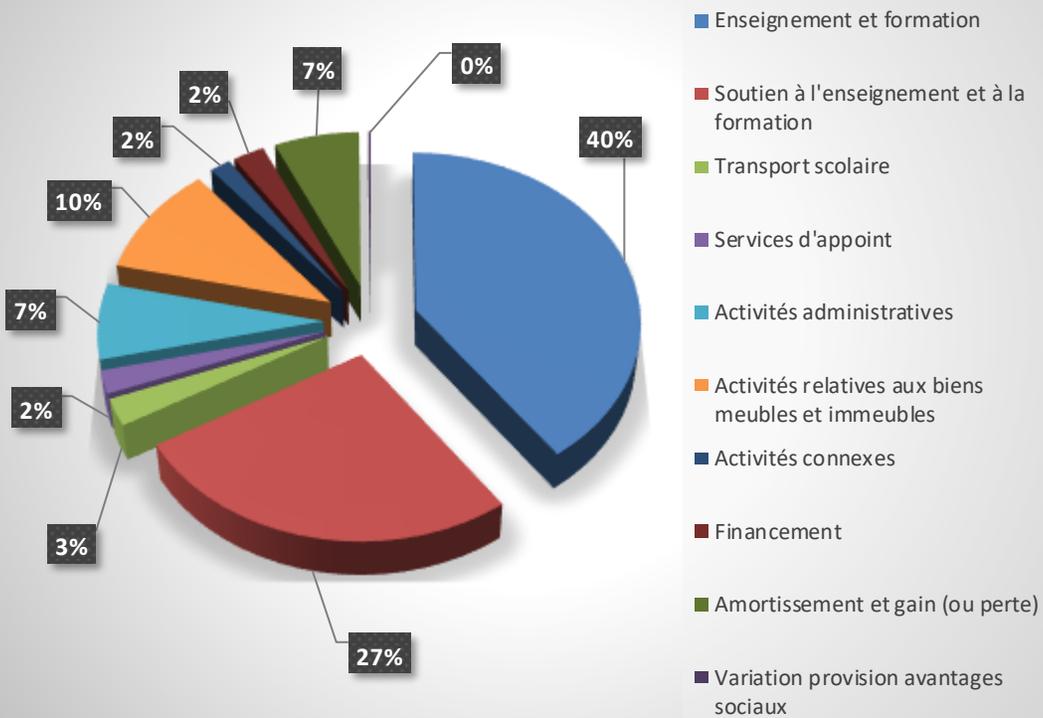
ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	
REVENUS	
Fonctionnement	53 334 942 \$
REVENUS TOTAUX	53 334 942 \$
DÉPENSES	
Fonctionnement	48 213 094 \$
Amortissement et gain/perte sur disposition	3 407 136 \$
DÉPENSES TOTALES	51 620 230 \$
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 714 712 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2022	
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse (découvert bancaire)	(364 219 \$)
Taxes scolaires à recevoir	17 028 \$
Subventions à recevoir :	
Fonctionnement	8 905 692 \$
Investissement	55 997 887 \$
Comptes débiteurs	482 485 \$
TOTAL	65 038 874 \$
PASSIFS	
Emprunts à court terme	17 450 360 \$
Comptes créditeurs	3 870 720 \$
Subvention d'investissement reportée	56 993 861 \$
Revenus perçus d'avance	307 673 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	1 691 046 \$
Dettes à long terme	45 681 037 \$
Autres passifs	634 724 \$
TOTAL	126 629 422 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(61 590 548 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	67 818 044 \$
Frais payés d'avance	0 \$
TOTAL	67 818 044 \$
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	6 227 497 \$

Revenus totaux : 53 334 942 \$



Dépenses totales : 51 620 230 \$



3. Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3 = 1 + 2)	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	37 767,80	0,00	37 767,80	24
Personnel professionnel	53 305,55	140,57	53 446,12	37
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	278 339,51	2 128,65	280 468,15	397
Personnel de bureau, technicien et assimilé	205 731,82	876,91	206 608,73	308
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	18 787,57	37,00	18 824,57	23
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total des heures	593 932,24	3 183,13	597 115,37	789

Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)	598 807,76
Total des heures rémunérées effectuées (B)	597 115,37
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu (C = B - A)	(1 692,39)
Respect du niveau de l'effectif et mesures de correction envisagées s'il y a lieu	La cible est respectée

À la suite de l'état de nos effectifs en heures rémunérées, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, nous constatons que nous respectons la cible fixée par le ministre de l'Éducation, établie à 598 807,76 heures rémunérées, alors que nous atteignons, pour cette période, 597 115,37 heures rémunérées. Nous avons alors dégagé une marge de manœuvre de 1 692,39 heures rémunérées. La cible a bel et bien été respectée au cours de cette période.

4. Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Voici les contrats de services conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre de contrats	Montants totaux des contrats (avant taxes)
Contrats de services avec une personne physique	0	0,00 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	17	2 202 713,61 \$
Total	17	2 202 713,61 \$

5. Ressources matérielles et informationnelles

5.1. Ressources matérielles

En 2021-2022, le Service des ressources matérielles a entrepris sept (7) projets pour le maintien d'actif immobilier dans sept (7) de ses établissements, pour un investissement financier s'élevant à 2 214 473, 42 \$.

Travaux de construction complétés en 2021-2022 :

- Réfection des blocs sanitaires à l'étage (école Le Delta);
- Réfection du stationnement (école Saint-Dominique-Savio);
- Réfection de la toiture - phase 2 (école La Porte-du-Nord);
- Réfection des blocs sanitaires (Complexe Vinette);
- Remplacement de verres thermos dans trois (3) établissements (Chibougamau).

Travaux de construction débutés en 2021-2022 qui seront complétés en 2022-2023 :

- Remplacement des systèmes de ventilation UVA et UVG (école Le Delta);
- Remplacement du système de ventilation n° 4 (école La Taïga).

Maintien de l'actif immobilier

2020-2021 (Année précédente)	2021-2022 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
380 881,26 \$	2 214 473,42 \$	3 399 220,63 \$	275 125,37 \$

5.2. Ressources informationnelles

Au cours de l'année 2021-2022, on compte des investissements de l'ordre de 1,1 M\$ en équipements informatiques au CSSBJ, notamment :

- Achat de 100 écrans interactifs, installés dans les établissements du territoire;
- Remplacement des ordinateurs de huit (8) laboratoires informatiques mis à la disposition des élèves dans les écoles primaires et secondaires;
- Achat d'équipements pédago-numériques et audiovisuels pour l'enseignement de la robotique et de la programmation ainsi que l'enseignement à distance;
- Remplacement des postes de travail et des équipements jugés désuets, répartis sur l'ensemble du territoire;
- Prolongation du réseau informatique à la nouvelle résidence étudiante de Chibougamau et au nouveau gymnase de l'école Bon-Pasteur.

Un ensemble d'actions visant la sécurité ont été mises en place, entre autres :

- Programme de sensibilisation à la cybermenace auprès du personnel (capsules d'information obligatoires, deux simulations d'hameçonnage avec rétroaction et information continue);
- Mesures visant le renforcement ou la protection du réseau (implantation du MFA pour l'accès aux équipements de l'ensemble du personnel, installation d'un antivirus EDR, élimination d'applications et d'équipements désuets, élaboration d'un plan de reprise, tests d'intrusion, analyse des vulnérabilités, amélioration de processus, etc.);
- Rehaussement de la robustesse de l'infrastructure à l'égard des pannes de courant;
- Ajout d'équipements de sécurité pour les accès au Complexe Vinette.

Le Service des ressources informatiques (SRI) a également implanté en 2021-2022 un nouveau service de billetterie (C2 Atom) pour placer les demandes de services par l'ensemble du personnel. L'outil a aussi permis l'amélioration du suivi des inventaires d'équipements informatiques. Au cours de l'année, c'est plus de 1 374 requêtes qui ont été prises en charge par l'équipe technique composée de sept (7) techniciens informatiques.

De plus, douze (12) superutilisateurs recrutés dans chacune des écoles ont été formés par une équipe du SRI tout au long de l'année, afin qu'ils puissent soutenir leur équipe-école dans la résolution de problématiques informatiques mineures.

En soutien au Service des ressources matérielles, le SRI a procédé à la configuration de 300 sondes de CO² sans fil, dans les classes du primaire et du secondaire.

Finalement, en collaboration avec le Service de l'enseignement, le SRI a poursuivi l'implantation de *Mozaïk Portail* pour les enseignants, les élèves et les directions, et ce, dans les écoles primaires et secondaires.

PARTIE 5 – Coordonnées

Centre de services scolaire de la Baie-James
596, 4^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1S3
Téléphone : 418 748-7621

Michel Laplace, directeur général
laplace.michel@cssbj.gouv.qc.ca

Ce rapport annuel est une publication de la direction générale et se retrouve sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse www.cssbj.gouv.qc.ca

ANNEXE – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV **CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION**

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V **RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

ANNEXE – Reddition de comptes du Protecteur de l'élève 2021-2022

Points explicatifs du rôle du Protecteur de l'élève	<p>Relevant directement des conseils d'administration, le Protecteur de l'élève doit demeurer en tout temps impartial et indépendant. Toute personne recevant des services d'un centre de services scolaire, parent ou élève, peut avoir recours au Protecteur de l'élève après avoir franchi toutes les étapes prévues dans le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes. Le Protecteur de l'élève pose un regard neuf et totalement objectif sur une situation problématique et voit à garantir l'intégrité du processus de plainte. Son premier rôle est de s'assurer du respect du processus de plainte par tous les intervenants du centre de services scolaire.</p> <p>Le Protecteur de l'élève n'est donc pas un commissaire aux plaintes. Et, dans ce sens, il y a encore énormément de sensibilisation à faire auprès des parents, des élèves et des différents intervenants, car trop souvent encore, le Protecteur de l'élève sert de porte d'entrée pour déposer une plainte, alors qu'il ne devrait intervenir qu'à la toute fin du processus de plainte. Sur le territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James c'est précisément deux (2) appels de parents, qui ont été reçus au cours de la dernière année, tous désirant porter plainte sur différentes situations. Ces personnes ont été réorientées vers les services appropriés, puisqu'il était évidemment prématuré que le Protecteur de l'élève intervienne dans ces dossiers, après bien sûr que le processus de plainte leur ait été bien expliqué.</p>
--	--

Bilan	Nombre total
Appels reçus en 2021-2022 pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	2
Courriels reçus en 2021-2022 pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	0
Plaintes officielles traitées par le protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	0

Nature des appels et des courriels reçus (Loi sur l'instruction publique, article 220.2)

Nature des plaintes et des interventions <i>(Il est important de distinguer les plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence, des autres plaintes)</i>	Nature des correctifs recommandés par le protecteur de l'élève	Suites données par le protecteur de l'élève, le cas échéant
Transport scolaire	Situation traitée comme une consultation	La personne a été réorientée vers le service concerné
Service de garde en milieu scolaire	Situation traitée comme une consultation	La personne a été réorientée vers le service concerné

**Centre
de services scolaire
de la Baie-James**

Québec 

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Résultats et analyse

Année scolaire 2021-2022

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2021-2022
ORIENTATION 1 : AUGMENTER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS				
<p>Objectif 1</p> <p><i>D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES-DEP)</i></p>	<p>Objectif 1</p> <p><i>D'ici 2022, maintenir à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un 1^{er} diplôme ou une 1^{re} qualification en mettant à contribution la FGJ, la FGA et la FP</i></p>	<p><i>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans – l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans (MEES)</i></p>	<p>Cohorte de 2008 : 71,4 % Cohorte de 2009 : 84,7 % Cohorte de 2010 : 80,3 % Cohorte de 2011 : 77,9 % Cohorte de 2012 : 72 % Cohorte de 2013 : 77,6 %</p>	<p><i>Note :</i> <i>Légende des couleurs relatives à l'atteinte des cibles visées :</i></p> <p> – cible atteinte – cible en voie d'être atteinte – cible non atteinte</p>
	<p><u>Sous-objectif 1.1</u></p> <p><i>D'ici 2022, augmenter à 80 % la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme (DES et DEP)</i></p>	<p><i>Taux de diplomation après 7 ans – obtention d'un premier diplôme (DES et DEP) avant l'âge de 20 ans (MEES)</i></p>	<p>Cohorte de 2008 : 66,9 %</p>	<p>Cohorte de 2009 : 83,4 % Contribution de la FGA au taux global de diplomation : 5,1 % (donnée de 2014-2015) Contribution de la FP au taux global de diplomation : 5,7 % (donnée de 2014-2015)</p>
	<p><u>Sous-objectif 1.2</u></p> <p><i>Maintenir un taux supérieur à 30 % d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle afin de favoriser une transition harmonieuse de la FGJ et la FGA vers la FP</i></p>	<p><i>Taux des élèves de moins de 20 ans inscrits en FP (CS et MEES)</i></p>	<p>34 % (2016-2017 donnée CS)</p>	<p>Taux d'inscription des élèves de moins de 20 ans en 2021-2022 : 22 %</p>
	<p><u>Sous-objectif 1.3</u></p> <p><i>D'ici 2022, revenir à un taux inférieur à 10 % des élèves sortants sans diplôme ni qualification</i></p>	<p><i>Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves sortant, inscrits en FGJ (MEES)</i></p>	<p>7,1 % en 2013-2014 12,5 % en 2014-2015 5,3 % en 2015-2016 14,4 % en 2016-2017 13,1 % en 2017-2018 16 % en 2018-2019</p>	<p>2019-2020 : 17,6 %</p>

	<p><u>Sous-objectif 1.4</u></p> <p>D'ici 2022, maintenir des taux de réussite comparables ou supérieurs à ceux du secteur public aux épreuves uniques de sanction</p>	<p><i>Taux de réussite aux épreuves uniques pour chacune des matières à sanction (MEES)</i></p>	<p>Juin 2018</p> <p>Taux CS (Secteur public)</p> <p>Français écriture : 80,6 % (74,7 %)</p> <p>Anglais oral : 97,2 % (96,8 %)</p> <p>Anglais écrit : 90,8 % (90,7 %)</p> <p>Math CST : 58,6 % (71,7 %)</p> <p>Math TS : 100 % (83,8 %)</p> <p>Math SN : 96,8 % (82,1 %)</p> <p>Histoire : Épreuve d'appoint</p> <p>Science tech : 85 % (73,2 %)</p> <p>ATS : 100 % (74,1 %)</p>	<p>Juin 2019</p> <p>Taux CS (Secteur public)</p> <p>Français écriture : 81,6 % (75,8 %)</p> <p>Anglais oral : 98,8 % (96 %)</p> <p>Anglais écrit : 95,3 % (92 %)</p> <p>Math CST : 72,2 % (72,6 %)</p> <p>Math TS : 75 % (82,8 %)</p> <p>Math SN : 75 % (86,8 %)</p> <p>Histoire : Épreuve d'appoint</p> <p>Science tech : 83,5 % (74,4 %)</p> <p>ATS : 100 % (64,7 %)</p>	<p>Juin 2022 – retour des épreuves ministérielles</p> <p>Taux CS (Secteur public)</p> <p>Français écriture : 61,5 % (66 %)</p> <p>Anglais oral : 98,9 % (96,3 %)</p> <p>Anglais écrit : 94,5 % (90,5 %)</p> <p>Math CST : 60 % (71,5 %)</p> <p>Math TS : 85,7 % (86,7 %)</p> <p>Math SN : 94,6 % (85,1 %)</p> <p>Histoire : Épreuve d'appoint</p> <p>Science tech : 84,3 % (71,2 %)</p> <p>ATS – aucune épreuve administrée</p>
	<p><u>Sous-objectif 1.5</u></p> <p>D'ici 2022, atteindre 75 % de réussite en mathématique à la fin de la 2^e secondaire</p>	<p><i>Taux de réussite en mathématique à la fin de la 2^e secondaire (CS)</i></p>	<p>67 % en 2016-2017</p>		<p>2021-2022 : 74 %</p> <p>Ne pas oublier le contexte particulier de l'année scolaire 2021-2022 où le Ministère a ciblé des contenus prioritaires. La statistique n'est pas comparable aux années antérieures.</p>

		<p><i>Taux de réussite aux épreuves standardisées à la fin du 1^{er} et du 2^e cycle du primaire pour chaque compétence (CS)</i></p> <p><i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de fin du 3^e cycle du primaire en mathématique pour chaque compétence (CS)</i></p>	<p>1^{er} cycle : Résoudre : 83,57 % Raisonner : 82,86 %</p> <p>2^e cycle : Résoudre : 83,92 % Raisonner : 80,42 %</p> <p>3^e cycle : Résoudre : 77,61 % Raisonner : 78,36 %</p>	<p>Aucune épreuve standardisée n'a été administrée en juin 2022</p> <p>Aucune épreuve standardisée n'a été administrée en juin 2022</p> <p>Retour de l'épreuve obligatoire en juin 2022 tenant compte des apprentissages à prioriser</p> <p>Résoudre : 80 % Raisonner : 76,8 %</p>
--	--	---	--	--

Orientation 1 : une appréciation des résultats obtenus

Sous-objectif 1.1 : Taux de diplomation / Sous-objectif 1.2 : Taux d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION

Les dernières données relatives au taux de diplomation concernent la cohorte de 2014, suivie jusqu'en 2021, après 7 ans. Mises à part les cohortes de 2009 et 2010 où les taux de diplomation et de qualification après 7 ans atteignaient les 80 %, le CSSBJ obtient des taux qui varient entre 72 % et 78 % pour les cohortes de 2011 à 2014. Ainsi, le taux moyen des cinq dernières années se situe à 76 %, soit 2 points de pourcentage inférieur à celui du secteur public qui est de 78 %. On remarque une fluctuation du taux de diplomation et de qualification dans les dernières années, ce qui nous porte à croire qu'il faut redoubler d'efforts pour unifier les stratégies et les pratiques pédagogiques. Nous constatons que la cible fixée à 84 % n'est pas atteinte, car notre taux est de 72,1 %. Toutefois, la cible fixée à 84 % était très ambitieuse puisque nous avons obtenu ce taux pour une seule cohorte dans les dix dernières années.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Bien que nos taux de diplomation soient stables et se maintiennent au-dessus de 80 % depuis les neuf (9) dernières années, nous pouvons constater une légère augmentation de 2 points de pourcentage, quant au taux annuel de diplomation des élèves en FP par rapport à celui de l'an dernier (80 % en 2020-2021 et 82 % en 2021-2022). Par conséquent, malgré nos efforts et la mise en place de plusieurs moyens par nos services éducatifs complémentaires, nous n'avons pas atteint la cible fixée de 85 %. À cet égard, il importe de mentionner que 4,6 % des élèves bénéficient d'un plan d'aide à l'apprentissage comparativement à 3,6 % l'an passé; ce qui nous amène à constater que, malgré l'absence prolongée de notre agente de service social, l'équipe des services complémentaires a réussi à maintenir un degré minimal de services, permettant d'intervenir en amont, de soutenir les enseignants dans l'observation et le repérage des besoins et des difficultés des élèves et de mettre en place des stratégies compensatoires ou des moyens efficaces, afin de mener les élèves à la diplomation.

Il est également nécessaire de mentionner le Plan de relance économique du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans la prise en compte du taux de réussite de nos élèves. En effet, afin de redynamiser l'économie post-pandémie, par son opération main-d'œuvre, aura permis bon nombre de reconversion de travailleurs vers des secteurs d'emploi en déficit de main-d'œuvre (visant ces quatre objectifs : Intégrer le plus grand nombre de personnes au marché du travail, adapter la main-d'œuvre actuelle, préparer la main-d'œuvre future, accroître la productivité des entreprises). Nous dénotons toujours que la réussite de certains programmes nécessite un arrimage entre les compétences numériques et les compétences de base en numératie et en littératie. Nous sommes d'ailleurs à revoir, en ce sens, nos outils pédagogiques, afin d'intégrer le numérique dans chacun de nos programmes. Nous avons également intégré, en collaboration avec la formation générale des adultes par le cours *Engagement vers la réussite*, des modules de formation préalables à la formation professionnelle, de manière à augmenter les compétences de base qui sont et qui seront requises dans le futur.

Il importe également de mentionner que 13,6 % de nos élèves sont admis sur une autre base que les critères d'admissibilité de la 3^e ou de la 4^e secondaire, ce qui peut expliquer les taux de réussite actuels. Nous devons cependant poursuivre nos efforts en matière de services éducatifs complémentaires offerts aux adultes et de formation de notre personnel enseignant au regard des difficultés d'apprentissage et d'adaptation chez l'adulte, afin de supporter cette clientèle plus éloignée du monde scolaire.

Nous sommes fiers de constater une augmentation de 5 points de pourcentage du taux de diplomation chez les femmes passant de 15 % en 2020-2021 à 20 % en 2021-2022. La mise en œuvre du programme d'études *Assistance à la personne en établissement et à domicile*, sous la forme d'entrées périodiques et de sorties variables, nous permet désormais d'accueillir une clientèle pour ce métier à prédominance féminine. Toutefois, le nombre de femmes inscrites à des métiers non-traditionnels demeurent encore trop faible par rapport aux besoins de main-d'œuvre dans les différents secteurs d'activités du territoire. La clientèle féminine ne constitue malheureusement que 17,5 % des inscriptions annuelles du CFP, ce qui représente une augmentation de 5,5 %. Des efforts sont consentis pour assurer la promotion de ces métiers auprès des femmes. Nous devrions toutefois constater une augmentation pour la prochaine année scolaire (2022-2023), considérant la planification et la mise en œuvre des programmes d'études *Assistance technique en pharmacie* (en collaboration avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, le Centre de formation professionnelle de Fierbourg, le MTESS et le MEQ) et *Santé, assistance et soins infirmiers*.

Malgré la présence des mesures sanitaires toujours présentes dues à la COVID-19, nous avons poursuivi le développement des projets cités précédemment, afin d'augmenter la fluidité des parcours de formation en planifiant une offre diversifiée de métiers, où les besoins de main-d'œuvre sont criants dans la région (toujours sous forme de programme d'apprentissage accru en milieu de travail rémunéré), afin d'être en mesure de démarrer les deux programmes suivants en 2022-2023 : *Assistance technique en pharmacie* et *Aménagement de la forêt boréale*. Ces deux projets ont été réfléchis pour et avec les entreprises de la région et financés par le COUD (programme de formation de courte durée).

L'écart entre le taux de réussite des femmes face à celui des hommes a diminué pour atteindre un écart de 4 %, comparativement à 13 % en 2020-2021. Toutefois, il est toujours important de considérer l'incidence statistique du faible nombre d'élèves, qui peut créer une grande variation d'une année à l'autre au niveau des taux de réussite.

Les efforts déployés dans la *Politique de valorisation de la formation professionnelle* par le plan d'accès à la formation professionnelle (exemples : les projets de concomitance, le Pré-DEP, le Défi des recrues, etc.) doivent être maintenus, poursuivis et accentués, afin de répondre à l'**objectif 1 du PEVR** de *maintenir à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un 1^{er} diplôme ou une 1^{re} qualification en mettant à contribution la FGJ, la FGA et la FP*. Nous constatons que la cible n'est pas atteinte avec un taux de 72,1 %. Bien que la cible fixée à 84 % était très ambitieuse, nous pourrions nous rapprocher de celle-ci en intensifiant les actions de maillage entre le secteur des jeunes et des adulte à celui de la formation professionnelle, au regard des intérêts et du profil vocationnel de chacun de nos élèves, ce qui nous permettrait d'augmenter la clientèle de moins de 20 ans présente dans nos programmes de formation qui a atteint un sommet historique de 34 % en 2016-2017 pour osciller maintenant entre 32 % et 22 %. La moyenne d'âge des cinq dernières années se situe maintenant à 29 ans.

Outre les projets spécifiques liés au plan d'accès à la formation professionnelle réalisés dans le secteur de Chapais et de Chibougamau, nous travaillons en amont avec notre stratégie de promotion et de recrutement nationale et internationale en ciblant la clientèle, dans le but d'augmenter le taux des élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle. Plusieurs actions ont été menées en matière de communication, de recrutement et de services offerts à cette clientèle (médiâs sociaux, Messenger CFPBJ, campagne de promotion ciblée, présence sur de nouveaux médiâs sociaux comme *Tik-Tok*, formation médiâs sociaux et stratégies de communication du personnel, etc.). Nous avons d'ailleurs redéfini notre présence à l'étranger par le biais de nos partenariats avec les lycées français et l'AQUITEC, afin de cibler une clientèle âgée de 18 à 23 ans. Nous avons également participé, lors de notre dernière mission, au *Salon post-bac*, tenu en octobre 2022, plutôt qu'au *Salon de l'éducation*, qui a lieu annuellement en février, afin de cibler davantage notre clientèle ainsi que *Pole Emploi* de la région Aquitaine (équivalent des Carrefours Jeunesse-Emploi). Nous avons aussi rencontré les services de reconversion de l'armée et de la gendarmerie à Lyon (clientèle toutefois plus âgée entre 23-35 ans). Les résultats de cette dernière mission s'annoncent très prometteurs.

Considérant les visées gouvernementales en matière d'immigration ciblée et la provenance de notre clientèle, qui est constituée à plus de 80 %, depuis les quatre dernières années, des autres régions administratives que la Baie-James, nous devons maintenir, poursuivre, réajuster et réguler rigoureusement et promptement nos

campagnes de promotion et nos stratégies marketing. Sans cette stratégie publicitaire, le Centre de formation professionnelle de la Baie-James n'aurait pas été en mesure, à l'exception faite du contexte pandémique, de maintenir au-delà de 230 ETP annuellement depuis les cinq dernières années. Les investissements médias réalisés valent largement les retombées en termes d'attraction et de recrutement de notre clientèle.

Nous sommes très fiers de la contribution de la formation professionnelle dans le rehaussement des compétences des travailleurs par la *Reconnaissance des acquis* (RAC). Nous avons reconnu un nombre records de 777 modules, pour un équivalent de 68 dossiers ouverts en 2021-2022, comparativement à un seul dossier ouvert en 2019-2020 reconnaissant ainsi qu'un seul module.

Le Centre de formation professionnelle continue ses efforts de positionnement stratégique, comme moteur de développement socio-économique, et est considéré comme un acteur indispensable en formation initiale et en formation continue. Nous poursuivons l'optimisation et le développement du Service aux entreprises et aux individus, afin de dégager notre ligne de communication et mettre en œuvre des actions efficaces de manière à augmenter encore en 2021-2022 le nombre d'heures de formation offerte auprès des entreprises pour un total de 11 928 comparativement à 9 525 l'an dernier.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Depuis quelques années en FGA, nous constatons une diminution de la clientèle. Celle-ci s'est poursuivie en 2021-2022. Nonobstant cette situation, le secteur de la FGA met de l'avant plusieurs actions pour réaliser sa mission, que ce soit auprès de la clientèle qui arrive directement du secteur jeune, de celle qui fréquente le CFPBJ et de la clientèle plus éloignée. En FGA, nous constatons que la majorité des élèves qui fréquente le Centre le font pour obtenir les préalables à une formation professionnelle ou collégiale et non pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Les services complémentaires en FGA assurent un rôle primordial dans le soutien des élèves en faisant l'élaboration des plans d'aide à l'apprentissage pour soutenir la réussite des adultes ayant des besoins particuliers. De plus, le modèle d'organisation au Centre permet l'actualisation de services individualisés d'enseignement caractérisés par des entrées périodiques et des sorties variables. Le Centre permet également la fréquentation à temps partiel ou à temps plein, de jour comme de soir.

Les actions mises en œuvre, présentement en FGA, ciblent entre autres les zones de vulnérabilité qui minent la motivation et fragilisent la réussite des élèves. À cet égard, le secteur de la FGA peut compter sur une équipe faisant preuve de beaucoup d'adaptation et d'innovation, soucieuse de déployer des stratégies d'enseignement efficaces et des pratiques éducatives diversifiées. Bref, tout est mis en place afin de permettre à chaque adulte d'accéder à un projet d'études ou au marché du travail et de contribuer activement au développement de sa communauté. Considérant le nombre restreint d'élèves inscrits au CFGA, ces derniers peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé et soutenu durant leur projet de formation.

Sous-objectif 1.3 : Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification

Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification tend à augmenter et à se rapprocher du taux du secteur public. En ce sens, la cible fixée pour cet objectif n'est pas atteinte. En effet, en 2019, ce taux atteint 17,6 %, soit 2,7 points de pourcentage plus élevés que celui du secteur public, ce qui est une première depuis les dernières années. Le taux moyen des cinq dernières années se situe à 13 % pour le CSSBJ et à 15 % pour le secteur public. La cible fixée était certes ambitieuse, mais nous sommes à même de constater que le CSSBJ maintient des taux inférieurs à ceux du secteur public, sauf pour 2019.

Sous-objectif 1.4 : Les résultats aux épreuves ministérielles

Parallèlement à la mise en œuvre du PEVR, les écoles ont revu leur projet éducatif en ayant une préoccupation importante pour la réussite de tous leurs élèves. Par conséquent, des indicateurs ont été ciblés pour assurer un suivi de la réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire. À cet égard, l'un des objectifs des écoles secondaires est l'obtention de taux de réussite aux épreuves uniques du Ministère comparables à ceux du secteur public. Après avoir pris la décision d'annuler les épreuves uniques en juin 2020 et en juin 2021, le Ministère a réintroduit l'administration des épreuves en juin 2022 en leur accordant une pondération moindre.

FRANÇAIS

Nous sommes forcés d'admettre que nos élèves de 5^e secondaire ont nettement moins bien performé à l'épreuve d'écriture en français. Une baisse marquée de 20 points de pourcentage du taux de réussite, passant de 81,6 % en 2019 à 61,5 % en 2022. Au secteur public, les taux de réussite ont également subi des baisses importantes,

passant de 75,8 % en 2019 à 66,1 % en juin dernier. Cette chute importante des taux de réussite fait écueil aux résultats qui prévalaient depuis 2012 dans notre Centre de services où nos taux de réussite à cette épreuve ministérielle ont toujours été supérieurs à ceux du secteur public.

ANGLAIS

Nos taux de réussite en anglais sont toujours aussi remarquables et juin 2022 n'y fait pas exception. À l'épreuve de **production du discours oral**, notre taux de réussite (98,9 %) est demeuré comparable à celui de 2019 (98,8 %) et celui-ci est supérieur de +2,6 points de pourcentage comparativement au secteur public (96,3 %).

À l'épreuve **production du discours écrit**, les résultats sont comparables à l'autre épreuve d'anglais, avec un taux de réussite à 94,5 % en juin 2022, comparativement au taux de réussite du secteur public qui est à 90,5 % (soit un écart de +4 points de pourcentage). Notons que nos taux de réussite à cette épreuve sont supérieurs à ceux du secteur public depuis 2014.

MATHÉMATIQUES

Outre la séquence *Science naturelle* (SN), nos taux de réussite aux épreuves uniques de mathématiques sont inférieurs à ceux du secteur public.

Culture société et technique (CST) : Pour cette séquence, le taux de réussite à l'épreuve est passé de 72,2 % en 2019 à 60 % en 2022, soit une baisse de 12,2 points de pourcentage. Pour cette épreuve, il est important de préciser que le taux d'échec au niveau provincial s'est avéré plus haut qu'habituellement. Par conséquent, le Ministère a dû procéder à une conversion de 5 points de l'épreuve afin d'assurer une équité de cette cohorte d'élèves à celles des années antérieures. Ainsi, les taux de réussite du secteur public sont demeurés sensiblement les mêmes, soit 72,6 % en 2019 comparativement à 71,5 % en 2022. En observant les taux de réussite des dernières années dans notre Centre de services scolaire, nous constatons que ces derniers varient beaucoup d'une année à l'autre.

Science naturelle (SN) : Pour cette séquence, nos élèves ont très bien performé. Nous avons subi une baisse importante de nos taux de réussite en 2019 (75 %), soit -11,8 points de pourcentage sous le taux de réussite du secteur public (86,8 %). En juin 2022, nous sommes retournés à un taux de réussite supérieur au secteur public, soit 94,6 % pour notre Centre de services scolaire, comparativement à 85,1 % au secteur public, soit un écart à la hausse de 9,5 points de pourcentage. Fait à noter, nos taux de réussite en mathématiques SN sont supérieurs au secteur public depuis l'implantation des programmes en 2012, sauf en 2013 et 2019.

Technico-science : Le portrait est similaire à celui de mathématiques SN. En 2019, le taux de réussite à cette épreuve était de 75 % alors que celui du secteur public était de 82,8 %, soit un écart de -7,8 points de pourcentage. En juin dernier, nous sommes retournés à un taux de réussite très semblable à celui du secteur public, soit 85,7 % pour notre Centre de services scolaire comparativement à 86,7 % pour le secteur public, diminuant ainsi l'écart à -1 point de pourcentage. Notons que depuis 2013, nos taux de réussite sont habituellement au-dessus des taux de réussite du secteur public, sauf en 2015, 2019 et 2022.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Excellente performance de nos élèves! Alors que le taux de réussite au secteur public passe de 74,4 % à 71,2 %, accusant une baisse de 3,2 points de pourcentage, notre taux de réussite passe de 83,5 % en 2019 à 84,3 % en 2022, soit une légère augmentation de 0,8 point de pourcentage. Ainsi, notre taux de réussite pour juin dernier est supérieur de 13,1 points de pourcentage comparativement au secteur public. C'est digne de mention!

Sous-objectif 1.5 : Taux de réussite en mathématique au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire

Tout comme l'an passé, aucune épreuve standardisée n'a été administrée aux élèves par le Centre de services scolaire, ce qui rend impossible le suivi des indicateurs qui y sont liés. Toutefois, le Ministère a réintroduit l'administration des épreuves obligatoires à la fin du 3^e cycle du primaire. L'épreuve obligatoire de mathématiques qui comportait 3 parties a été administrée sur trois jours.

Résoudre une situation-problème

Nous constatons que le taux de réussite à la partie de l'épreuve « **résoudre** » a diminué de 3,09 points de pourcentage par rapport à 2019, passant de 83,09 % à 80 % en juin 2022. Cette baisse du taux de réussite poursuit la tendance amorcée depuis 2018. Il signifie également qu'un élève sur cinq éprouve des difficultés avec ce type de tâche mathématique. Ce type de tâche demande à l'élève de faire appel à une multitude de stratégies : lecture, planification, compréhension, organisation, élaboration, etc. Pour améliorer les résultats à cette compétence, il faut favoriser la mise en œuvre de ces stratégies à travers différents types de tâche (questions ouvertes, projet

mathématique, programmation) et pas seulement le modèle ministériel. Le partage des stratégies mis en œuvre lors des différentes tâches permet la métacognition, l'autoévaluation et favorise ainsi les apprentissages.

Raisonner

On peut dire que depuis 2011, nos élèves ont toujours eu plus de difficulté à performer dans le développement de cette compétence. Juin 2022 ne fait pas exception. Le taux de réussite à la compétence « **raisonner** » est de 76,77 % comparativement à 80 % pour la compétence « **résoudre** ». Toutefois, si l'on compare le taux de réussite de juin dernier (76,77 %) à celui de juin 2019 (67,65 %), nous observons une hausse de 9,12 points de pourcentage. Il est important de porter à notre attention que le taux de réussite de juin 2022 constitue un des meilleurs taux de réussite pour cette compétence depuis 2011.

Les difficultés rencontrées par les élèves sont beaucoup plus au niveau du questionnaire. En effet, pour chacune des questions, l'élève cumule ou non les points; la question est réussie ou non réussie. De plus, les questions à choix multiples font appel à des stratégies qui sont peu travaillées à partir du matériel didactique.

Concernant les tâches « **raisonner** », il arrive que les élèves perdent de vue la question, ou encore éprouvent des difficultés dans le choix ou l'application du processus mathématique. Les équipes-école sont sensibilisées à cette situation et travaillent à l'enseignement explicite des stratégies de résolution de problème pour soutenir le développement des compétences mathématiques chez l'élève.

RÉSULTAT DISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUE DE 2^E SECONDAIRE

Nous sommes en mesure de constater que le taux de réussite en mathématiques à la fin du 1^{er} cycle du secondaire, soit en 2^e secondaire, se situe à 74 % en juin 2022. Nous constatons donc une diminution de 9 points de pourcentage puisque le taux de juin 2021 était de 83 %. Toutefois, il faut garder en tête que le contexte de l'année scolaire demeure particulier et que les données ne seront pas comparables aux données antérieures sachant que les enseignants et les élèves ont dû, encore une fois, s'adapter à plusieurs contraintes liées à la pandémie, soit à l'absentéisme en raison de symptômes COVID ou à une recommandation d'isolement et enseignement à distance à certains moments dans l'année. De plus, le Ministère a ciblé des contenus prioritaires, ce qui fait en sorte que les contenus évalués ne représentent pas toujours la totalité du programme de formation comme les dernières années.

En lien avec cet objectif, nous pouvons affirmer que la cible est en voie d'être atteinte puisque nous sommes à seulement 1 point de pourcentage d'y arriver, avec un taux de réussite à 74 %, en juin 2022. Notons toutefois que ce taux était supérieur à 75 % depuis 2018.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2021-2022, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Soutien et accompagnement des enseignants à la création de matériel pédagogique en lien avec le programme de formation et la progression des apprentissages;
- Soutien à l'enseignement à distance par l'élaboration et la présentation de documents;
- Accompagnement des nouveaux enseignants par le biais du programme d'insertion professionnelle;
- Accompagnement selon les besoins identifiés pour la mise en place des stratégies efficaces d'enseignement et d'évaluation;
- Accompagnement soutenu en mathématique tant au primaire qu'au secondaire selon les besoins identifiés dans les milieux;
- Accompagnement pour la mise en place des *Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP)* dans les trois écoles qui participent au projet CAR.

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2021-2022
ORIENTATION 2 : FAVORISER L'ÉQUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÉLÈVES				
Objectif 2 <i>D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves</i>	Objectif 2 D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves			
	<u>Sous-objectif 2.1</u> D'ici 2022, réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les garçons et les filles	<i>Taux de diplomation et de qualification par sexe après 7 ans – Écarts entre les garçons et les filles (MEES)</i>	Cohorte de 2009 : Écart de 14,7 points de pourcentage favorable aux filles	Cohorte de 2014 : 16 % favorable aux filles Filles : 80,3 % / Garçons : 64,3 %
	<u>Sous-objectif 2.2</u> D'ici 2022, réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers	<i>Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA et des élèves ordinaires – Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention (PI) actif à leur entrée au secondaire (MEES)</i> <i>Taux de réussite des élèves bénéficiant d'un PI dans chacune des 3 matières de base à la fin de chaque cycle du primaire et du secondaire (CS)</i>	Cohorte de 2009 : Écart de 12,6 points de pourcentage Cible : 80 % pour les 3 disciplines, autant au primaire qu'au secondaire <u>Français (2022)</u> Primaire, 1 ^{er} cycle : 80 % Primaire, 2 ^e cycle : 80 % Primaire, 3 ^e cycle : 79,41 % Secondaire, 1 ^{er} cycle : 75,8 % Secondaire, 3 ^e année : 61,7 % Secondaire, 4 ^e année : 73,8 % Secondaire, 5 ^e année : 76,2 % <u>Mathématique (2022)</u> Primaire, 1 ^{er} cycle : 93,33 % Primaire, 2 ^e cycle : 87,88 % Primaire, 3 ^e cycle : 80 % Secondaire, 1 ^{er} cycle : 66,7 % Secondaire, 3 ^e année : 63 % Secondaire, 4 ^e année : CST : 56 %	Cohorte de 2013 : Écart de 22,6 %

			Secondaire, 5 ^e année : CST : 77 % Anglais (2022) Primaire, 1 ^{er} cycle : 87,5 % Primaire, 2 ^e cycle : 85,29 % Primaire, 3 ^e cycle : 78,38 % Secondaire, 1 ^{er} cycle : 88,57 % Secondaire, 3 ^e année : 74,5 % Secondaire, 4 ^e année : 78,6 % Secondaire, 5 ^e année : 95,2 %	
	<u>Sous-objectif 2.3</u> D'ici 2022, réduire à 6 points de pourcentage l'écart de réussite entre les élèves provenant des milieux défavorisés et ceux des milieux intermédiaires	<i>Taux de diplomation et de qualification – Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée</i>	Cohorte de 2009 : Écart de 11,6 points de pourcentage favorable aux élèves des milieux intermédiaires comparativement à ceux des milieux défavorisés	Cohorte de 2013 : Écart de 6,6 % favorable aux élèves des autres milieux comparativement à ceux des milieux défavorisés

Orientation 2 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 2 / Sous-objectifs 2.1, 2.2 et 2.3

Une brève analyse démontre sans équivoque que le taux de diplomation des filles est plus élevé de plusieurs points de pourcentage que celui des garçons, sauf pour la cohorte de 2011. Un écart de 16 points de pourcentage favorable aux filles est constaté pour la cohorte de 2014. Notons également que l'écart fluctue beaucoup d'une cohorte à l'autre. L'écart moyen des cinq dernières années est de 8,8 points de pourcentage, comparativement à 10 points de pourcentage pour le secteur public. De plus, soulignons que la cible fixée au **sous-objectif 2.1 du PEVR**, de réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les garçons et les filles n'est pas atteinte.

Concernant l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires, nous constatons une diminution significative de l'écart, passant de 52,1 % pour la cohorte de 2012 à 22,6 % pour la cohorte de 2013. Toutefois, nous n'atteignons toujours pas la cible fixée à 10 points de pourcentage. La donnée pour la cohorte de 2014 n'est toujours pas disponible.

Finalement, l'écart de réussite entre les élèves provenant des milieux défavorisés comparativement aux autres milieux a quelque peu diminué, passant de 10,7 points de pourcentage pour la cohorte de 2012 à 6,6 points de pourcentage pour la cohorte de 2013. Par conséquent, notre cible fixée à 6 points, est en voie d'être atteinte. La donnée pour la cohorte de 2014 n'est toujours pas disponible.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2021-2022, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Organisation des services aux EHDAAs répondant aux besoins des différentes clientèles : classe-ressource, programme CAPS, classe d'adaptation scolaire, local TEACH;

- Collaboration des professionnels en service à l'élève pour effectuer un dépistage chez nos élèves de maternelle, afin de mettre en place les services requis rapidement et ainsi, diminuer les écarts de réussite pour les élèves plus à risque;
- Intervention précoce en orthophonie;
- Groupe de soutien et accompagnement mis en place pour les élèves anxieux;
- Information, formation, accompagnement et soutien pour la mise en place des plans d'intervention et l'application des mesures adaptatives;
- Accompagnement des écoles en milieu défavorisé selon les besoins du milieu.

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2021-2022
ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA MAÎTRISE DE LA LANGUE				
Objectif 4 <i>D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4^e année du primaire dans le réseau public</i>	Objectif 3 <i>D'ici 2022, porter à 88 % le taux de réussite des élèves de la 4^e année du primaire à l'épreuve obligatoire d'écriture, langue d'enseignement</i>	<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 4^e année du primaire</i>	84,62 % (2017)	83 %
	Sous-objectif 3.1 <i>D'ici 2022, porter à 83 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve standardisée d'écriture à la fin du 1^{er} cycle</i>	<i>Taux de réussite à l'épreuve standardisée d'écriture de 2^e année du primaire (CS)</i>	78,57 % (2017)	Aucune donnée pour juin 2022, car il n'y a pas eu d'épreuves standardisées
	Objectif 4 <i>D'ici 2022, porter à 75 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2^e secondaire</i>	<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 6^e année du primaire</i>	80,3% (2017)	82,28 %
		<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire ministérielle d'écriture de 2^e secondaire</i>	68 %	83,33 %

Objectif 5 <i>Augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du PEICA de 2022</i>	Objectif 5 Rehausser ou améliorer la collaboration avec les organismes communautaires qui offrent des services en alphabétisation	<i>Le nombre de partenariats entre le centre et les organismes communautaires en alphabétisation</i>	N/D	5
		<i>Résultats du PEICA de 2022</i>	N/D	N/D

Orientation 3 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 3 / Sous-objectif 3.1 : Taux de réussite en écriture en 4^e année du primaire (épreuve obligatoire) et en 2^e année du primaire (épreuve standardisée)

LECTURE

Comparativement à 2019, nous remarquons une légère augmentation du taux de réussite en 4^e année (+2,2 points de pourcentage), tandis qu'une importante baisse est observée pour le taux en 6^e année (-11,07 points de pourcentage). Cependant, les taux de réussite aux deux épreuves restent dans la moyenne si on regarde l'évolution des taux depuis 2011 dans notre Centre de services scolaire. En général, il semble que nos élèves réussissent moins bien à l'épreuve de lecture qu'à celle d'écriture. Afin de leur permettre de développer cette compétence, des offres de services continueront de promouvoir les pratiques efficaces en matière d'enseignement de la lecture.

ÉCRITURE

Nous observons une baisse des taux de réussite pour les épreuves d'écriture au primaire (-9,08 points de pourcentage en 4^e année et -9,51 points de pourcentage en 6^e année) si l'on compare avec ceux de 2019. Il faut toutefois préciser que lors des dernières épreuves, les taux avaient atteint le plus haut niveau observé depuis 2011. Nous remarquons aussi que la courbe reste relativement stable et que les taux de réussite de 2022 demeurent près de la moyenne. Il nous apparaît important de poursuivre les actions entreprises pour assurer le développement et l'appropriation de pratiques éducatives et pédagogiques efficaces afin de maintenir les taux de réussite à ce niveau.

Nous pouvons constater au regard des résultats obtenus que **l'objectif 3 du PEVR, de porter à 88 % le taux de réussite des élèves de la 4^e année du primaire à l'épreuve obligatoire d'écriture, langue d'enseignement**, n'est pas atteint. En effet, le taux de réussite du CSSBJ à cette épreuve se situe quelque peu sous la barre de la cible de 88 % avec un taux de réussite à 83 % en juin 2022. Toutefois, notons que le taux moyen des quatre (4) dernières années correspond à la cible visée.

Objectif 4 : Taux de réussite en écriture de 2^e secondaire (épreuve obligatoire)

En 2022, nous constatons une augmentation du taux de réussite de 5,39 points de pourcentage comparativement à celui de 2019 puisqu'il est passé de 78,91 % à 84,3 %. Il est aussi un peu plus élevé que le taux moyen depuis 2011. Notons également que l'écart entre le taux de réussite du 3^e cycle (82,28 %) et celui de 2^e secondaire (84,3 %) s'est considérablement atténué. On observait un écart de -12,88 points de pourcentage en 2019 en ce qui concerne les taux de réussite en écriture. Nous poursuivrons donc les actions entreprises, entre autres le déploiement des interventions contenues dans le *Référentiel d'intervention en écriture*.

Objectif 5 : Services en alphabétisation

Le CFGA vise constamment à élargir ses services et à démocratiser l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire dans chacune des communautés, et ce, en dépit du nombre d'élèves inscrits. C'est pourquoi les partenariats avec les différents organismes communautaires permettent d'élargir nos services à la population. Le nombre

de partenariats en cours, entre la formation générale des adultes du CSSBJ et les organismes communautaires en alphabétisation en 2021 et 2022, demeure stable et correspond à ce qui est ciblé dans le cadre de notre PEVR. Les diverses ententes établies à cet égard et la mise en place d'un service de francisation permettent de déployer un niveau de services fort appréciable auprès d'une clientèle diversifiée dans les différents secteurs de notre grande région, et de répondre ainsi aux besoins identifiés en cette matière. De plus, l'arrivée importante de nouveaux travailleurs immigrants permet maintenant la formation de groupe en francisation.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2021-2022, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Soutien aux enseignants pour la planification tenant compte des contenus prioritaires du Ministère;
- Accompagnement pour la mise en œuvre de l'enseignement à distance;
- Soutien aux enseignants dans la mise en œuvre des ateliers d'écriture en classe, particulièrement au niveau des mini-leçons d'enseignement explicite;
- Soutien à la mise en place de stratégies de lecture communes dans les écoles;
- Accompagnement des enseignants à l'utilisation de la littérature jeunesse en classe.

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2021-2022
ORIENTATION 4 : ASSURER UN CHEMINEMENT SCOLAIRE RÉPONDANT AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES				
Objectif 6 <i>D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public</i>	Objectif 6 Maintenir en deçà de 10 % la proportion d'élèves entrant en retard au secondaire	<i>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (MEQ)</i>	8,1 % (2016-2017)	11,2 % (2020-2021)
	Objectif 7 Atténuer l'écart de réussite des élèves en français et en mathématique lors de leur passage au secondaire	<i>Proportion des élèves qui obtiennent entre 60 et 69 % à la fin du 3^e cycle en français</i>	20,74 % (2018-2019)	21,25 % en juin 2022
	<i>Proportion des élèves qui obtiennent entre 60 et 69 % à la fin du 3^e cycle en mathématique</i>	22,63 % (2018-2019)	13,46 % en juin 2022	

	<p>Sous-objectif 7.1 D'ici 2022, réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en français des élèves quittant la 6^e année vers la 1^{re} secondaire</p>	<p><i>Taux de réussite en français de 6^e année comparativement au taux de réussite en français de 1^{re} secondaire pour la même cohorte d'élèves (CS)</i></p>	<p>Écart de 12 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2016</p>	<p>14 % en juin 2022</p>
	<p>Sous-objectif 7.2 D'ici 2022, réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en mathématique</p>	<p><i>Taux de réussite en mathématique de 6^e année comparativement au taux de réussite en mathématique de 1^{re} secondaire pour la même cohorte d'élèves</i></p>	<p>Écart de 13 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2016</p>	<p>12 % en juin 2022</p>

Orientation 4 : Une appréciation des résultats obtenus

Objectif 6 : Proportion d'élèves entrant en retard au secondaire

Nous constatons une légère augmentation de la proportion d'élèves entrant en retard au secondaire, passant de 8,1 % en 2016-2017, à 9,1 % en 2017-2018 pour atteindre 11,2 % en 2020-2021, dépassant ainsi la cible visée de 10 %. En lien avec l'**objectif 6 du PEVR**, de *maintenir en deçà de 10 % la proportion d'élèves entrant en retard au secondaire*, nous constatons que la cible est en voie d'être atteinte puisque le taux de juin 2021 est de 11 %, légèrement supérieur à notre cible. Le taux moyen des six dernières années est de 10 % au CSSBJ, comparativement à 12 % pour le secteur public.

Objectif 7 : Atténuer les écarts de réussite des élèves en français et en mathématique lors de leur passage au secondaire

Soulignons que la cible fixée au **sous-objectif 7.1 du PEVR**, de *réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en français des élèves quittant la 6^e année vers la 1^{re} secondaire* n'est pas atteinte. Au moment de fixer la cible de cet objectif, la situation de départ en 2016-2017 était de 12 points de pourcentage. Nous remarquons donc que l'écart de 2 points en 2017-2018 est exceptionnel puisque la moyenne des cinq dernières années est de 12.

Le même constat est présent en mathématique puisque les écarts de réussite entre la 6^e année et la 1^{re} secondaire sont également présents et varient de 12 à 18 points de pourcentage. De plus, soulignons que la cible fixée au **sous-objectif 7.2 du PEVR**, de *réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en mathématiques des élèves quittant la 6^e année vers la 1^{re} secondaire* est en voie d'être atteinte avec un écart de 12 points en 2022. Nous remarquons une diminution de 6 points d'écart entre 2018 et 2020 et une stabilité par la suite, ce qui porte à croire que les efforts plus soutenus consentis à l'arrimage entre le primaire et le secondaire ont été bénéfiques et devraient être maintenus, voire même accentués.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2021-2022, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Suivi de proximité avec la clientèle à risque de décrochage, afin de s'assurer de les maintenir dans un parcours scolaire répondant à leurs besoins.

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2021-2022
ORIENTATION 5 : S'ASSURER QUE LES ÉLÈVES ÉVOLUENT DANS UN MILIEU DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE				
Objectif 7 <i>D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant</i>	Objectif 8 <i>D'ici 2022, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant, bon ou très bon</i>	<i>Indice de vétusté physique des bâtiments</i>	93 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant, bon ou très bon	50 % sont dans un état satisfaisant, bon ou très bon.
	Objectif 9 <i>Faire bouger les élèves au primaire 60 minutes par jour</i>	<i>Nombre d'écoles qui bénéficient de la mesure « On bouge au cube » (CS)</i>	2 écoles primaires sur 8 (25 %) bénéficient de la mesure « On bouge au cube » et mettent en place les 60 minutes d'activités physiques par jour	6 écoles primaires bénéficient de la mesure « On bouge au cube » (la cible est tributaire des mesures financières octroyées au CSSBJ dans le cadre des règles budgétaires ministérielles)
	Sous-objectif 9.1 <i>D'ici 2022, augmenter le temps quotidien où chaque élève est actif physiquement au primaire</i>			

Orientation 5 : Une appréciation des résultats obtenus

Objectif 8 : État du parc immobilier

L'état du parc immobilier du CSSBJ présentait un niveau assez élevé de satisfaction lors de la rédaction de notre PEVR. Les budgets additionnels octroyés par le MEQ nous ont permis de réaliser plusieurs travaux d'amélioration dont la construction d'une résidence étudiante ainsi que d'un gymnase pour une école primaire. Depuis 2019-2020, le MEQ a révisé la procédure d'inspection des composantes des bâtiments. Ceci a fait en sorte que plusieurs composantes ont été jugées vétustes et ainsi appelées à être remplacées plus rapidement qu'avec la méthode précédente. L'ensemble des bâtiments de notre CSS a été impacté et a vu son indice de vétusté augmenter. Avec ces changements, le parc immobilier du CSSBJ est passé de 93 % à 50 % des bâtiments qui sont, au minimum, dans un état jugé satisfaisant.

En lien avec l'**objectif 8 du PEVR**, de faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant, bon ou très bon, nous sommes à même de constater que le parc immobilier du CSSBJ (bâtiments à vocation pédagogique) présente un indice moyen de vétusté physique pour 2021-2022 de 13,6 %.

Objectif 9 : Faire bouger les élèves du primaire

Reconnaissant l'importance de l'activité physique chez les jeunes, le CSSBJ s'assure de déployer et de mettre en œuvre dans les écoles primaires de son territoire la mesure « On bouge au cube » en fonction des mesures financières qui lui sont octroyées par le MEQ, à cet égard. Il va de soi que l'objectif sera complètement réalisé lorsque l'ensemble des écoles primaires du CSSBJ auront eu l'opportunité de mettre en place la mesure ciblée ici.